

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
ARDÈCHE

DELIBERATION N° 2022/18

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE

Séance du 10 février 2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-sept janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil, sans public compte tenu de l'épidémie de coronavirus et des mesures sanitaires à mettre en œuvre pour lutter contre le COVID-19, sous la présidence de Pierre LAULAGNET.

Date de convocation : le 3 février 2022

Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 - En exercice : 15 - Présents : 14
Votants : 15

Résultat du vote : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Présents : Pierre LAULAGNET, Philippe BOUNIARD, Claire BOMBRUN, Agnès GUIGON, Jean-Charles GONIEAUX, Yves LAMOINE, Jérôme MERCOYROL, Philippe EUVRARD, Carole THOMAS, Simone GUICHARD, Bernard PUEYO, Michel PREVOST, Sophie ALLEOUD, Catherine LEYNON.

Excusé(e)s : Tiphaine FARGIER (procuration à Claire BOMBRUN)

Absent(e)s :

Jérôme MERCOYROM a été élu secrétaire.

Objet : Travaux d'aménagement montée de la Roche - liaison village - Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR) 2022.

Le hameau de la Roche est un quartier de la Commune d'Alba La Romaine distant d'environ 450 m du centre du village. Seule la route département D263B permet la liaison entre les deux. Depuis de nombreuses années les usagers piétons et/ou cyclistes signalent la dangerosité d'emprunter cette route départementale. En effet il n'a pas de trottoir, les piétons sont donc contraints de marcher sur la route, seule une bande blanche délimite les espaces.

Pour résoudre ce problème de sécurité, la Commune d'Alba a sollicité le service technique de la Direction des routes du Département de l'Ardèche. Après plusieurs réunions, un tracé de cheminement piétons sécurisé a été retenu.

Le Maire précise au Conseil municipal que ces travaux peuvent être financés en partie par l'Etat dans le cadre de la DETR 2022.

Les travaux sont estimés à un montant total de 95 000 € HT.

Il propose de solliciter une subvention à hauteur de 40 % du montant des travaux.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

DECIDE de réaliser les travaux d'aménagement de la montée de la Roche permettant la liaison avec le village.

INDIQUE que ses travaux consistent en :

- L'acquisition de parcelle foncière,
- Les aménagements pour un cheminement piétonss sécurisé.

PRECISE que les crédits nécessaires seront prévus au Budget Prévisionnel 2022 en section d'investissement.

SOLLICITE une subvention de l'Etat d'un montant de 38 000 € correspondant à 40 % du montant HT des travaux.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel suivant :

	DEPENSES	RECETTES
Acquisition foncière	3 000 €	
Convention avec le SDEA pour la maîtrise d'œuvre	900 €	
Travaux	71 500 €	
Aménagement parking	6 000 €	
Eclairage public	5 000 €	
Imprévus	8 600 €	
DETR (40%)		38 000 €
Conseil Départemental (40%)		38 000 €
Emprunt		19 000 €
TOTAUX	95 000 €	95 000 €

Envoyé en préfecture le 11/02/2022

Reçu en préfecture le 11/02/2022

Affiché le

SLOW

ID : 007-210700050-20220210-202218-DE

CHARGE le Maire de signer la demande de Permis d'Aménager référencé PA0700522C0001.

DESIGNE Philippe BOUNIARD, 1^{er} adjoint, pour signer l'arrêté d'instruction de ce Permis d'Aménager.

DONNE pouvoir au Maire, pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE, le 10 février 2022

POUR COPIE CONFORME
Alba la Romaine, le 11 février 2022
Le Maire
Pierre LAULAGNET

